

# Assemblée Générale

**QUESTION:** La lutte anti-mine et le déminage

**SOU MIS PAR:** Comité de Désarmement – AG 1

*Assemblée Générale,*

*Déplorant* l'importance du nombre de victimes causé par des mines, même plusieurs années après les conflits, dont 35.000 amputés suite aux hostilités au Cambodge;

*Notant* le désengagement des pays développés dans la lutte anti-mine notamment de la part des pays occidentaux;

*Conscient que* certaines ONG s'investissent dans cette lutte sans moyens suffisants mis à disposition, tels que Handicap International qui milite depuis 1992 pour cette cause;

*Rappelant* le manque d'éducation au sujet des risques et d'informations à propos des zones dangereuses des populations locales;

*Regrettant* les problèmes au niveau de la relance économique dans le domaine agricole, des régions minées;

*Reconnaissant* qu'il existe des technologies plus humaines afin de sécuriser les frontières des états, qui serviront à remplacer un des buts principaux des mines antipersonnel;

*Sachant* que les mines antipersonnel sont utilisées aussi bien par des groupes rebelles, terroristes etc. que par les gouvernements;

*Pensant* que les mines antipersonnel concernent le domaine des autorités militaires,

1. Propose de dresser une carte des régions du monde les plus affectées où les mines prolifèrent;

2. Demande de la part des pays producteurs, et surtout à la RDP de Corée, à Israël, à la Chine, à l'Inde, et à la Fédération de Russie, un ralentissement qui aboutirait à un arrêt total de leur production de mines antipersonnel, et par la suite une destruction des stocks de mines antipersonnel, vu qu'il reste à ce jour le plus gros producteur

mondial de mines antipersonnel;

3. Recommande l'arrêt de tout contrat avec les pays dit sous haut risque de crise interne telle que la Colombie, certains pays de l'Afrique sub-saharienne, mais aussi en Asie, tels que le Cambodge;

4. Invite les 33 pays qui ne l'ont pas déjà fait, à signer le traité d'Ottawa;

5. Lance un appel à la création d'un fonds commun de la part des pays signataires d'Ottawa destiné aux ONG, et plus précisément à Handicap international, pour la rééducation des victimes des mines, et la prévention active.;

6. Propose une collaboration active entre Handicap International et l'ONU;

7. Propose de créer, entre les membres des Nations-Unies et le SLAM, un ordre du jour qui:

- a. commencera par des rapports préparés par les états concernés;
- b. énumèrera leurs possessions actuelles d'équipements anti-mine en valeurs bien définies ou estimées;
- c. proposera des activités pour le déminage;
- d. décrira leurs activités dans le domaine de l'éducation sur les dangers des mines antipersonnel ou des munitions non explosées;
- e. procédera par des réunions annuelles qui:
  - i. mettront au point le suivi des propositions,
  - ii. désigneront les projets à venir,
  - iii. qui substitueront la non-application éventuelle des sous-clauses b et c, par une intervention organisée par le SLAM;

8. Invite les autorités militaires des états qui s'opposent à la signature ou à la ratification de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leurs destruction à:

- a. s'engager dans le développement et l'utilisation des technologies ayant pour but la sécurisation et la simplification du processus de déminage,
- b. offrir des alternatives à l'utilisation de mines aux frontières,
- c. réserver une partie de leurs efforts de sécurisation des frontières pour mettre fin au recours aux mines,
- d. continuer à réprimer les actes terroristes nécessitant l'utilisation de mines par diverses parties telles que:
  - i. les forces rebelles,
  - ii. les partis terroristes,
  - iii. les gouvernements;

9. Propose un débat sur la question de la vente de terrains minés, réalisé par,

- a. le gouvernement, au cas où l'acheteur serait un citoyen,
- b. l'entreprise qui aurait acquis les terres;

10. Encourage les états à remplacer l'utilisation de mines antipersonnel par celle de barrières électriques :

- a. afin d'assurer que ces barrières ne constituent aucune menace de mort :
  - i. qu'elles soient bien démarquées
  - ii. qu'elles ne soient pas menacées de destruction;
  - iii. qu'elles soient inventées par des scientifiques
- b. qui occuperont les terrains :
  - i. où l'immigration est démographiquement et géographiquement possible,
  - ii. qui seront identifiées selon ces critères établis par des sociologues et des géographes,
- c. qui devront être contrôlées périodiquement;

11. Appelle les états à considérer le système «Border Control 2000» pour remplacer les mines antipersonnel étant;

- a. un système basé sur des détecteurs de mouvement, des caméras,
- b. un produit de l'entreprise israélienne «Eibit»,
- c. utilisé à la frontière entre le Mexique et les États-Unis,

12. Presse les trois dernières démocraties occidentales n'ayant pas signé la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel: Les États-Unis, Israël et la Finlande de manière à lancer un appel d'alarme au monde invitant les derniers pays non signataires à les suivre;

13. Invite l'ONU à envoyer les Casques Bleus pour former des brigades de déminage dans les pays fortement touchés, tels que la Bosnie-Herzégovine ou l'Afghanistan;

14. Recommande aux Conseil de Sécurité de l'ONU de sanctionner les pays qui produisent toujours des mines anti-personnel:

- a. au niveau économique, par la mise en place d'un embargo à durée illimitée,
- b. au niveau militaire, par le désengagement unilatéral de certaines alliances militaires régionales,
- c. par l'arrêt de certaines aides fournies par l'ONU aux pays toujours réfractaires;

15. Suggère vivement un soutien économique et matériel aux pays mines, en majorité non-signataires de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, pour les placer face à leurs responsabilités;

16. Souhaite la signature du traité d'Ottawa par les pays qui envisagent l'envoi d'équipes de déminage pour sécuriser ces régions;

17. Propose que les gouvernements participent aux programmes mis en place par le HCR afin d'orienter les immigrants à travers les frontières connues pour avoir des zones de mines terrestres en;

- a. Accroissant la surveillance aux frontières et les voies de migration fréquemment utilisées afin d'empêcher les accidents mortels causés par les intrusions;
- b. nommant plus de fonctionnaires aux frontières qui sont informés sur l'emplacement des zones de mines,

18. Décide de rester activement saisie de la question.

# Assemblée Générale

**QUESTION** : Situation des femmes en Afghanistan

**SOMIS PAR**: Comité des Droits de l'Homme, AG 2

*Assemblée Générale,*

*Ayant étudié* l'évolution de la situation des femmes en Afghanistan et ayant constaté la dégradation de cette dernière depuis l'arrivée des Talibans au pouvoir,

*Constatant* que l'arrivée du président afghan Hamid Karzai n'a modifié que très peu dans les faits ces conditions de vie déplorables,

*Alarmé* par le fait que les femmes ayant un métier à responsabilité (médecin, juriste...) n'ont toujours pas le droit de l'exercer dans les faits.

*Soulignant* que cette commission a pour but de faire respecter au mieux l'universalité des droits de l'homme,

*Déplorant qu'en* 2010 en Afghanistan, alors que partout dans le monde la situation progresse, 70% des femmes ne sont pas scolarisées, 97% des femmes de plus de 25 ans sont analphabètes, l'espérance de vie est de 44 ans pour les femmes (la seconde plus basse du monde).

*Préoccupé par* le nombre très élevé de suicides des femmes, reflet de la maltraitance par les hommes, de même que par les assassinats des femmes engagées dans ce combat qui ne donnent pas lieu à des actions en justice, ainsi que par les mises à mort de femmes ayant "désobéi" à la Loi.

*Ayant conscience que* l'intégrisme très présent en Afghanistan se substitue à la politique du pays,

*Espérant* vraiment voir le droit des femmes enfin respecté,

1. Propose de créer de nouvelles lois pour que les femmes aient le droit de se défendre;

2. Suggère de réaliser une enquête sur la corruption dans le système juridique ;

- a) en supprimant l'inégalité homme-femme face à la justice,
- b) en instaurant l'égalité dans les métiers juridiques,

3. Recommande de fonder des institutions dans le but de fournir une aide psychologique aux femmes suicidaires en demandant une aide aux:

- a) ONG qui font des efforts pour l'amélioration de la situation des femmes en Afghanistan;
- b) pays qui soutiennent l'Afghanistan financièrement,

4. Propose de mettre en place des institutions spéciales pour les femmes pour ;

- a) s'insérer dans la société,
- b) parler de leurs problèmes,
- c) sortir de leur solitude,
- d) trouver un soutien face à leurs traumatismes:

5. Suggère d'aider le gouvernement afghan à prendre des mesures pour empêcher la violence contre les femmes en envoyant des personnes formées pour la protection des femmes;

6. Encourage le gouvernement afghan à lever l'interdiction totale du travail des femmes en dehors de chez elles;

7. Espère fortement voir une amélioration de l'espérance de vie des femmes afghanes avec l'aide de médecins sans frontières en:

- a) rénovant les centres médicaux,
- b) formant plus de médecins;

8. Suggère au gouvernement afghan de supprimer le devoir de porter la burqua:

- a) en donnant la liberté aux femmes de porter des vêtements de la couleur qu'elles souhaitent,
- b) en enlevant les sanctions pour les femmes dont on voit les chevilles,
- c) en permettant de porter d'autres vêtements sous la burqua;

9. Recommande la liberté de se rassembler lors des fêtes populaires ou pour motif récréatif;

10. Demande au gouvernement de donner le droit aux femmes :

- a) de se maquiller,
- b) de rire de manière audible,
- c) de porter les vêtements qu'elles souhaitent, comme des chaussures à talons,
- d) d'être présentes à la radio, à la télévision ou lors d'événements publics quelconques

11. Espère la suppression de l'obligation faite aux femmes d'être accompagnée par un mahram :

- a) en taxi,
- b) en faisant de la bicyclette ou de la mobylette,
- c) en faisant des activités hors de chez elles;

12. Souhaite fortement :

- a) la suppression de la loi interdisant le droit d'aller à l'école après l'âge de 10 ans.
- b) que les États aident financièrement l'éducation des filles,
- c) que soit permis aux femmes d'exercer le métier de professeur;

13. Recommande l'égalité entre l'homme et la femme ;

- a) au niveau des services sociaux,
- b) en autorisant les femmes à parler à un homme autre que le mahram,
- c) en autorisant les femmes à traiter avec les marchands masculins;

14. Appelle le gouvernement à donner le droit aux femmes d'être photographiées et d'être filmées; à donner le droit d'imprimer des photos de femmes dans les journaux et les livres ou d'en accrocher sur les murs des maisons ou des magasins;

15. Encourage le gouvernement à donner aux femmes le droit d'être vues de l'extérieur avec notamment:

- a) la permission d'apparaître au balcon de leur maison ou appartement,
- b) la suppression de l'obligation de peindre toutes les fenêtres;

16. Prend note du grand courage de certaines femmes afghanes, qui, au péril de leur vie, se battent et ont pour certaines accepté de témoigner; et souhaiterait que celles-ci puissent jouir d'une protection.

# ASSEMBLEE GENERALE

**QUESTION :** Mesures pour éviter les conflits causés par le manque d'eau

**SOMIS PAR:** Comité de l'environnement, AG 3

*Assemblée Générale,*

Affirmant que de toutes les ressources dont les gens dépendent, l'eau est encore plus vitale que l'air. Si on prive une personne d'air, elle meurt en quelques minutes, si on la prive d'eau, elle meurt en plusieurs jours et si on la prive de nourriture elle peut survivre des semaines ou des mois,

Soulignant une l'eau est essentiel non seulement pour l'usage privé mais aussi pour l'usage public et que l'eau devient une source de plus en plus clairsemée, surtout dans le contexte d'une, population mondiale en expansion, l'évolution des technologies de l'eau. et la perspective du changement climatique mondial,

Notant que les êtres humains ont toujours été organisés dans des groupes sociaux dont les frontières sont plus ou moins claires, et que l'eau ni connaît ni ne respecte les limites des hommes,

Déclarant que les 261 bassins fluviaux internationaux couvrent 45% du monde sont partagés entre plusieurs nations et que quand les nations se trouvent dans des régions arides, les conflits deviennent endémique et inévitables malgré les relations amicales entre les pays ou même l'appartenance à une union fédérale,

Ayant examiné que l'eau est désormais une ressource vitale pour laquelle les nations combattent et ont fait la guerre plusieurs fois au cours du 20<sup>e</sup> siècle, en prenant soin de protéger les installations d'eau les uns des autres,

Réalisant que les ressources en eau douce sont inégalement réparties dans le monde et que quand certains pays comme le Brésil (possédant un total de 8 trillions 223 milliards mètres cubes de ressource d'eau renouvelable) sont riches en ressources en eau alors que d' autres comme Gaza ( dernier rang des pays pauvres en eau) s'inquiètent du manque d'eau,

Affirmant que le stress hydrique est le résultat de ce déséquilibre entre la consommation d'eau et les ressources en eau, et que le Moyen-Orient, le nord de l'Afrique et l'Asie centrale sont les régions où le stress hydrique est le plus élevé,

Constatant anxieusement que le Moyen-Orient possède uniquement 1% de l'eau douce du monde partagé entre les 5% de la population mondiale et que les conflits à cause de l'eau sont fréquents même entre deux parties d'un pays,

Voyant qu'en Afrique les conflits entre l'Egypte, l'Ethiopie et le Soudan sont liés à la répartition du Nil,

Notant qu'en Asie centrale la mer d'Aral dont le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan, le Tadjikistan et le Kirghizistan sont les riverains est face à une catastrophe environnementale et qu'elle a perdu 50% de sa surface, 14 mètres de profondeur et 60% de son volume depuis 1960, ce qui a augmenté la salinité de l'eau et a tué quasiment toute forme de vie .

1. Propose de constituer un fond de don international afin de soutenir les projets du Conseil mondial de l'eau qui a été fondé en 1996 à l'initiative des spécialistes en eau pour;

- a) favoriser l'engagement hydro – politique,
- b) provoquer des actions afin de résoudre les questions critiques en eau,
- c) faciliter la protection, le développement, la gestion et l'utilisation de l'eau,

2. Encourage toutes les nations supérieures riveraines et les nations inférieures riveraines à accepter « la règle équitable d'utilisation » qui renferment les clauses ci-dessous ;

a) La règle d'utilisation équitable est fondée sur la notion qu'un bassin international est une unité juridique cohérente et de gestion,

b) Elle incarne une théorie de souveraineté limitée en vertu de laquelle chaque nation reconnaît le droit de tous les pays riverains d'utiliser l'eau comme une ressource commune et ont l'obligation de gérer leurs utilisations pour ne pas entraver déraisonnablement les ressources vitales des autres pays riverains,

3. Espère que tous les états partagent leurs ressources d'eau dans leur pays sans considérer la nationalité, la religion et la langue des habitants,

4. Recommande à l'Egypte de favoriser un traité avec l'Ethiopie sur l'utilisation du Nil afin d'éviter les facteurs qui pourrait causer un conflit entre deux pays, tels que;

a) l'Ethiopie, dont les affluents possèdent à peu près 86% de l'eau de Nil, obtienne une énergie hydraulique limitée, et qu'il n'utilise que 1% des eaux du Nil,

b) L'Egypte n'ait plus une économie agricole dépendante, et en conséquence n'ait plus besoin autant d'eau qu'avant,

5. Déplore vivement que la Turquie, qui se sert de la plupart des débits de l'Euphrate et du Tigre grâce au projet GAP, qui donne plus d'opportunités d'utilisation aux autres pays riverains (comme la Syrie, l'Irak et Israël ) car la baisse effective du débit au cours des années a augmenté les tensions entre les pays et la Turquie est devenue une source de conflit au Moyen-Orient ;

6. Accueille favorablement un traité tripartite sur l'exploitation et la répartition des eaux entre les États riverains du bassin du Tigre et de l'Euphrate , vu qu'il n'en existe aucun,

7. Encourage les pays riverains de la mer d'Aral (le Kazakhstan et l'Ouzbékistan) à faire des recherches sur l'assèchement de cette mer, dû au détournement de deux de ses principaux fleuves, en ayant pour but de ;

- a) mieux connaître les causes et les conséquences de cette catastrophe environnementale,
- b) examiner les projets proposés pour trouver des solutions à l'assèchement, et en développer d'autres,

8. Invite la banque mondiale à financer la construction d'une digue dans la mer d'Aral en vue;

- a) d'éviter que les eaux du fleuve ne se perdent pas dans le delta entre la Petite et la Grande mer,
- b) de faire remonter le niveau de la Petite mer,
- c) d'éliminer l'excès de sel du fleuve et en conséquence faire renaître la biodiversité perdue autour du fleuve,

9. Encourage l'UE à favoriser les négociations entre RTCN, la Turquie et la République Chypre Grecque afin de ;

- a) prendre des décisions sur la répartition des eaux,
- b) fournir et protéger l'équivalence, l'arrangement entre les deux parties de Chypre,

10. Accueille avec une vive satisfaction tous les états concernés par ce problème à être actifs et positifs sur le sujet.

11. Invite tous les pays à se protéger contre le réchauffement climatique dans le but de :

- a) empêcher la manque d'eau sur terre à cause de la vaporisation,

b) empêcher la perte de la biodiversité aquatique en commençant par les êtres vivants qui vivent aux pôles en fondant une organisation scientifique.